

# CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE BOURG-en-BRESSE (Ain)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-260110036-20220927-DEL202221-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/10/2022 Affichage : 04/10/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du mardi 27 septembre 2022

Date de Convocation : mardi 20 septembre 2022 Nombre d'Administrateurs en exercice : 13

Délibération n° 2022.21

OBJET - Création d'une grille tarifaire pour la vente de photocopies au sein des Centres Sociaux.

**Présents**: Thierry ABERT, Alexa CORTINOVIS, Raphaël DURET, Patricia MEDEVIELLE, Catherine MICHON, Nadia OULED-SALEM, Michaël RUIZ, Brigitte VISO

Excusés: Jean-François DEBAT, Yvonne GAHWA, Patrick LEVRAT, Monique VERNOUX

Excusés: Léa BERGENA

#### **EXPOSE**

### Rappel du contexte ou de l'existant et références

er

Depuis le 1 janvier 2022, le Centre Communale d'Action Sociale de la Ville de Bourg-en-Bresse est gestionnaire du Centre Social Amédée Mercier.

Le Centre Social propose différents services à la population afin de l'aider dans ses démarches administratives et ainsi accéder à ses droits. A ce titre, il met à disposition des habitants un service de photocopies payant.

Aussi, il convient de créer une grille tarifaire pour ce service :

Photocopie A4 (la page) en noir et blanc	0.10 €
Photocopie A4 (la page) en couleur	0.50 €
Photocopie A3 (la page) en noir et blanc	0.20 €
Photocopie A3 (la page) en couleur	1.00 €

Le CCAS reprenant la gestion du centre social de la Reyssouze et des Vennes courant 2023, ces tarifs seront appliqués si ce service de photocopies payant est proposé sur du matériel mis à disposition par la Ville.

Ceci étant exposé, il est demandé à l'assemblée de se prononcer sur la grille tarifaire proposée.

# LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

**Vu** la décision de la Vice-Présidente du CCAS, pour la création de régie de recette concernant l'encaissement des ventes de photocopies de documents.

## A L'UNANIMITE,

APPROUVE la grille tarifaire du coût des photocopies comme suit :

Photocopie A4 (la page) en noir et blanc	0.10 €
Photocopie A4 (la page) en couleur	0.50 €
Photocopie A3 (la page) en noir et blanc	0.20 €
Photocopie A3 (la page) en couleur	1.00 €

## Impacts financiers:

Les sommes seront encaissées sur le chapitre 70 Produits des services et ventes diverse – article 706 prestation de service.